

Le répertoire des entreprises

1. Organisation du répertoire

Le «Répertoire des Entreprises» développé par le STATEC existe depuis 1995 (mise en œuvre du règlement communautaire n°2186/93). Le répertoire se rapporte à plus de 300.000 entreprises (unités historiques incluses). Les renseignements relatifs aux différentes unités proviennent de diverses sources administratives et couvrent la période de 1970 à nos jours. Le répertoire des entreprises est ce que l'on appelle une «base de données relationnelle». Il permet le stockage et l'organisation d'une grande quantité d'informations, la navigation dans les données, l'obtention des informations voulues via une requête et l'extraction des données. Les données sont organisées en tables entre lesquelles des relations sont définies au moyen de clés informatiques (matricule national, nom,...). Aux termes du règlement européen, toutes les entreprises qui exercent une activité économique contribuant au PIB ainsi que les unités légales qui en répondent et les unités locales qui en dépendent doivent être répertoriées. L'unité légale constitue la pièce maîtresse du répertoire: les unités légales sont ordonnées en entreprises desquelles dépendent les différentes unités locales. Les ménages occupant du personnel domestique ainsi que ceux dont la production de biens ou services est autoconsommée (section T) sont exclus du répertoire alors que l'inclusion des entreprises dont l'activité principale se trouve dans les sections A (Agriculture, sylviculture et pêche) ou O (Administration publique) de la NACE Rév.2.

2. Les principales sources administratives du répertoire

Le «Répertoire national des personnes physiques et morales» géré par le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) est une banque de données informatique répertoriant toutes les personnes physiques et morales résidant au Grand-Duché au moyen du matricule national. Les nouvelles sociétés enregistrées dans ce répertoire sont déclarées mensuellement au STATEC. Elles sont alors incorporées dans le «Répertoire des Entreprises» et un questionnaire, s'intéressant en premier lieu au domaine d'activité et au caractère de la création d'entreprise (entreprise nouvelle, changement de forme juridique, changement de propriétaire,...), est automatiquement envoyé aux sociétés concernées. Ce formulaire a pour objet de fournir les indications essentielles pour l'attribution d'un code NACE et d'un code secteur institutionnel à la nouvelle société. Les informations du «Répertoire national des personnes physiques et morales» sont également utilisées pour mettre à jour mensuellement les nom et adresse des personnes morales stockées dans le «Répertoire des Entreprises».

Le fichier signalétique TVA est une autre source très importante. Ce fichier, incluant d'une manière générale tous les assujettis à la TVA, est transmis mensuellement par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) et sert de base pour l'identification des entreprises individuelles (employeurs et travailleurs indépendants), mais également des sociétés soumises à la TVA. Il est également utilisé pour mettre à jour les adresses des entreprises individuelles répertoriées par le STATEC et de stocker d'autres caractéristiques des assujetties dans notre base de données comme p. ex. l'état (actif, cessé, faillite, liquidé,...) ou la date fin de l'affiliation auprès de l'AED.

Le fichier « déclarations TVA » transmis également mensuellement par l'AED fournit de précieuses informations statistiques sur le chiffre d'affaires, les importations et exportations intra- et extra-communautaires et la taxation (en aval et en amont) des sociétés ou entreprises individuelles respectives.

Les données relatives à l'emploi salarié proviennent des fichiers de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Le Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) confronte mensuellement ces fichiers au répertoire national des personnes morales et établit un listing des employeurs affiliés auxquels le STATEC n'a pas encore attribué de code NACE. Une partie des entreprises figurant sur cette liste doit être intégrée dans le Répertoire des entreprises. Sur une base annuelle, des données provenant des autorités de contrôle du secteur bancaire et du secteur d'assurances (Commission de surveillance du secteur financier, Commissariat aux assurances) viennent encore compléter la base de données. Une recherche régulière au Mémorial ou au Registre de commerce (p. ex. comptes annuels déposés) en vue de déterminer l'activité économique des unités répertoriées et les liens entre les différentes unités légales (concept entreprise) est aussi effectuée. Les nouvelles immatriculations publiées mensuellement par le Registre de commerce et des sociétés sont également utilisées pour rajouter le numéro RCS aux entités stockées dans le « Répertoire des Entreprises ».

A partir de janvier 2011, le « Répertoire des Entreprises » doit également couvrir des informations sur les groupes d'entreprises implantés au Luxembourg (actionnaires, filiales et têtes de groupes des sociétés luxembourgeoises). Comme sources principales, le STATEC utilise les informations provenant du Registre de commerce et des sociétés, du EuroGroup Register (EGR) géré par la Commission européenne (Eurostat), d'un fournisseur de banques de données commerciales, des enquêtes Investissement direct étranger (IDE) et Statistiques structurelles d'entreprises (SBS) et de la banque centrale (BCL).

Contenant une multitude de renseignements statistiques, le répertoire des entreprises est un outil fondamental pour toutes les unités du STATEC réalisant des statistiques d'entreprises. Un certain nombre d'observations statistiques peuvent être menées directement sur base des seules données du répertoire. La

base de données facilite les recherches sur les entreprises (matricule, nom, adresse, chiffre d'affaires, nombre de salariés, domaine d'activité, import/export,...) et l'estimation de données manquantes. De plus, en ce qui concerne les enquêtes pour lesquelles les renseignements statistiques sont collectés auprès d'un échantillon représentatif des branches économiques observées, le «répertoire» est couramment utilisé pour l'échantillonnage des entreprises (par secteur d'activité, par secteur géographique, par taille...).

3. La version publiée

La « Répertoire des entreprises luxembourgeoises » fait partie des publications courantes du STATEC. D'une manière générale, cette publication reprend toutes les entreprises (actives) soumises à la TVA et/ou figurant en tant que employeurs auprès du CCSS. Certaines activités ne sont pas couvertes par cette publication, soit en raison de leur nature, soit en raison d'informations manquantes (cf. page 4 de la publication pour une liste exhaustive des activités non couvertes). Les entreprises y sont ventilées selon leur domaine d'activité (NACELUX Rév.2.). La publication est disponible en format PDF et peut être téléchargée au Portail des statistiques sous la rubrique Publications\Entreprises.

Démographie des entreprises

Le STATEC participe depuis 2003 au projet appelé «démographie des entreprises» lancé par Eurostat après le «Conseil de Lisbonne». Depuis 2009, la participation à ce projet est devenue obligatoire pour les Etats membres de l'UE suivant annexe IX du règlement (CEE) n° 295/2008 du Conseil. Le projet vise la mise en place de statistiques, comparables au sein de l'UE, sur le nombre annuel (et leur emploi) de créations et de cessations d'entreprises, sur la survie des entreprises créées, ainsi que l'évolution de la population des entreprises actives (p. ex. changement net, volatilité). Plus récemment, on collecte également des données sur les entreprises innovantes à forte croissance.

Eurogroup Register (EGR)

La Commission européenne a lancé en 2009 un projet intitulé « EuroGroup Register (EGR) » qui vise à représenter au sein d'un même registre la structure (actionnaires, filiales, liens de contrôle entre sociétés, tête de groupes,...) des groupes multinationaux d'entreprises les plus importants opérant sur le territoire de l'UE. Les informations de base pour alimenter ce registre sont achetées auprès de fournisseurs de banques de données commercialisées ou proviennent de données mises à disposition par les Etats-membres de l'UE.

Le rôle des instituts statistiques nationaux dans le cadre de ce projet consiste à réaliser certains travaux au cours de l'année (ces travaux sont divisés en plusieurs phases).